


 Délibération
 N° 2022-019

 DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
 REPUBLIQUE FRANCAISE

 EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

 ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
 DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA MISE EN PLACE DU SERVICE DE
 MEDIATION NUMERIQUE (SAN MARTINO ET PIETRANERA) : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Date de la convocation : 06/04/2022

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le douze avril à dix-sept heures trente

 Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

Absents :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre.

 M. SCANIGLIA Didier a donné pouvoir à Mme SIGURANI Marielle,
 M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 18	Absents : 3	Représentés : 2
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.

Madame la Présidente informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération de Bastia, en partenariat avec les Communes, met en place des permanences de médiateurs numériques, qui interviendront à San Martino et à Pietranera, dans le but de réduire la fracture numérique. Tous types d'usagers pourront bénéficier de ce service. Les médiateurs auront leur propre matériel. La Commune doit mettre à disposition un matériel pour les citoyens de la Commune.

Il est proposé que ce matériel serve aux usagers de ce service à la fois pour se sensibiliser aux démarches et usages numériques lors des permanences du médiateur, mais aussi effectuer leurs propres démarches, s'ils ne disposent pas de matériel informatique. Cet équipement aurait alors également fonction de PAM – point d'accès multimédia.

Le coût du matériel est estimé à 3000 € HT. (3 600 € TTC)

Pour financer ce projet, il est proposé de solliciter l'aide de la banque des territoires, de l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires), et si besoin du FEDER (axe 2c) à hauteur de 80% du montant HT de l'opération.

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- Approuve le programme,
- Autorise le maire à solliciter l'aide de la banque des territoires, de l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires), et le FEDER à hauteur de 80% du montant HT de l'opération
- Fixe ainsi le plan de financement

Opération : Acquisition de matériel informatique pour la mise en place du service de médiation numérique (San Martino et Pietranera)	Montant HT	taux
la banque des territoires, de l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires), FEDER	2 400,00 €	80%
commune	600,00 €	20%
total	3 000,00 €	100%

- Autorise le maire à signer toute pièce concernant ce dossier, et si besoin à adapter le plan de financement en sollicitant d'autres partenaires
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Mme Marie-Hélène Padovani

